

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 37 (1892)
Heft: 6

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

rain, les positions qui ont été choisies et aux récents perfectionnements apportés dans la construction des pièces d'artillerie, il sera possible de limiter l'importance des travaux à exécuter et de terminer ces travaux à bref délai, c'est-à-dire dans l'espace d'une année.

La moitié du crédit nécessaire sera affectée à l'acquisition des pièces d'artillerie et de leur munition, c'est-à-dire à un matériel d'armement qui ne serait pas immobilisé sur un seul point, mais qui pourrait être utilisé, le cas échéant, partout où l'exigerait la défense de notre territoire. L'autre moitié serait nécessaire pour des constructions indispensables.

Nous vous prions donc de bien vouloir nous accorder un crédit unique de 2,000,000 de francs pour la construction dans le plus bref délai possible des travaux les plus nécessaires en vue de compléter les fortifications de St-Maurice et pour l'acquisition du matériel d'armement et de la munition.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Du 30 mai au 3 juin, le 4^e régiment d'infanterie, bataillon 10 (Genève), 11 et 12 (Valais), la compagnie de guides n° 1, la batterie de montagne n° 62 et les pionniers du 8^e régiment d'infanterie, formant un régiment combiné sous les ordres de M. le colonel Perret, commandant de la défense du Bas-Valais, ont exécuté des marches et des manœuvres dans le val d'Entremont et au col du Grand-St-Bernard. Nous reviendrons avec détails sur ces journées intéressantes aussitôt que nous aurons en mains les pièces nécessaires.

Pour aujourd'hui, indiquons seulement le programme des opérations.

Lundi 30 mai. Concentration à Martigny des troupes comprenant le régiment combiné. Cantonnements à Martigny-Ville, Martigny-Bourg et Martigny-Croy.

Mardi 31 mai. Marche du régiment jusqu'à Liddes, Bourg St-Pierre et la Cantine de Proz. Un détachement de 150 hommes, pris dans le régiment à raison de 50 par bataillon, a l'ordre de marcher jusqu'à l'hospice du Grand-St-Bernard dans le moins de temps possible. Il y cantonnera pendant la nuit.

Mercredi 1^{er} juin. Ascension du col. Au retour, si le temps dont on disposera le permet, attaque et défense de la position et du défilé de Bourg-St-Pierre. Cantonnements à Liddes et à Orsières.

Jeudi 2 juin. Manœuvres et combat aux environs de Sembrancher. Cantonnements à Sembrancher, Vollèges et Martigny-Bourg.

Vendredi 3 juin. Manœuvres et combats aux environs de Sembrancher. Inspection du régiment combiné par M. le colonel Thélin, commandant la 11^e brigade d'infanterie.

Ces marches et ces manœuvres, favorisées par un temps magnifique, ont permis de se rendre compte de l'importance qu'il y avait pour nos troupes à s'habituer à la guerre de montagne. C'était une expérience utile à faire.

Nous ne manquerons pas, quand nous y reviendrons, d'en tirer les conclusions qui nous paraissent pouvoir en être tirées.

M. le colonel Henri Wieland, de Bâle, a fêté le 30 mai son 50^e anniversaire de service militaire. Né en 1822, le 30 mai 1842 il entrait en caserne pour prendre part volontairement à sa première école de recrues, sous le commandement du major von Mechel, qui devint plus tard général. Le colonel Wieland commença peu après sa carrière d'instructeur pour laquelle il eut des aptitudes toutes spéciales. A la répétition à outrance, il substitua l'alternance des exercices. Après un séjour en France, où il séjournait comme négociant, il rentra à Bâle en 1846, fit une seconde école de recrues, subit l'examen pour officier et fut breveté en cette qualité.

En 1849, fidèle aux traditions de famille, il résolut de se vouer à la carrière militaire. Il entra comme officier dans les troupes de Bâle-Ville et, sous le commandement de son chef von Mechel, il se rendit en 1850 à Naples, où von Mechel et le colonel de Lombach, de Berne, organisèrent un bataillon de chasseurs, formé de Suisses enrôlés. Aide-major pendant plusieurs années, il avait pour tâche de diriger l'instruction des recrues. Son sens droit, sa bonne humeur inaltérable, son soin infatigable et consciencieux pour ses subordonnés, sa vaillance devant l'ennemi, ses capacités firent de lui l'idole du soldat. Dans les combats de Sicile et en Italie contre Garibaldi, enfin au siège de Gaète, où il commanda une batterie marine.

Rentré de Naples en Suisse en 1861, il fut successivement instructeur à Bâle-Ville, à Neuchâtel, à Fribourg. Lors de la réorganisation de l'armée fédérale, il devint instructeur d'arrondissement de la VIII^e division. On s'attendait à ce qu'il fût nommé instructeur en chef de l'infanterie, mais après la mort du colonel Pfyffer, il sortit du corps des instructeurs, reçut le commandement de la VIII^e division, puis celui du 4^e corps d'armée.

Puisse-t-il pendant longtemps encore jouir de sa robuste santé et continuer à la patrie suisse ses bons et fidèles services !

Sur sa demande, M. le lieutenant-colonel Louis Rambert a été relevé de ses fonctions de grand-juge du tribunal militaire de la I^{re} division et transféré en qualité de grand-juge au tribunal militaire supplémentaire pour le service territorial et d'étapes du II^e arrondissement de division.

M. le major Louis Paschoud, de Lausanne, grand juge du tribunal militaire de la II^e division, a été transféré en cette qualité au tribunal de la I^{re} division, en remplacement de M. Louis Rambert.

Le major Edouard Bielmann, à Fribourg, actuellement grand-juge du tribunal supplémentaire pour le service territorial et d'étapes du II^{me} arrondissement de division est chargé des fonctions de grand-juge de la II^{me} division.

Ces mutations ont lieu pour le reste de la période administrative actuelle.

Le Conseil fédéral a procédé aux promotions et mutations suivantes :

I. *Promotions.*

a) Colonel.

M. Schlatter, Hermann, de St-Gall, lieutenant-colonel.

b) Lieutenants-colonels.

MM. les majors Olgiati, Louis, de Poschiavo (Grisons), à Coire ; Schiess, Henri, de Hérisau (Appenzell-Rh. ext) ; Sallmann, Jean, d'Amrisweil (Thurgovie), à Kreuzlingen (Thurgovie).

II. *Transfert de commandements. Mutations.*

MM. Schlatter, Hermann, colonel à St-Gall, actuellement commandant du régiment d'infanterie 26 d'élite ; à l'avenir commandant de la brigade d'infanterie XV d'élite. Fuchs, Théodore, lieutenant-colonel à Buochs, actuellement commandant du régiment d'infanterie 29 de landwehr ; à l'avenir commandant du régiment d'infanterie 16 d'élite. Olgiati, Louis, lieutenant-colonel à Coire, actuellement commandant du bataillon de carabiniers 8 d'élite ; à l'avenir commandant du régiment d'infanterie 31 d'élite. Schiess, Henri, lieutenant-colonel à Hérisau, actuellement commandant du bataillon de fusiliers 83 d'élite ; à l'avenir commandant du régiment d'infanterie 28 de landwehr. Sallmann, Jean, lieutenant-colonel à Kreuzlingen, actuellement commandant du bataillon de fusiliers 74 d'élite ; à l'avenir commandant du régiment d'infanterie 25 de landwehr.

Le Conseil fédéral a promu :

1. M. Denis Fama, de Saxon (Valais), premier-lieutenant au dit lieu, au grade de capitaine de cavalerie (guides) et lui a remis le commandement de la compagnie de guides n° 8.

2. M. Alfred Woringer, de Bâle, lieutenant du génie à Lucerne, au grade de premier-lieutenant d'artillerie de forteresse.

Le Conseil fédéral a décidé que les armes et la munition de tireurs étrangers qui viendront visiter le tir fédéral de cette année à Glaris, ainsi que les objets importés comme dons d'honneur pour cette solennité, sont francs de droits d'entrée, pour ces derniers en ce sens que les droits perçus seront restitués sur la présentation du bulletin de taxe payée et d'une déclaration du comité du tir fédéral constatant la destination de ces objets comme dons d'honneur.

Il a, en outre, autorisé son département des finances et des péages à prononcer aussi, à l'avenir, en se basant sur la décision qui précède, la franchise de droit d'entrée à l'occasion de tirs fédéraux ou cantonaux.

France. — Le ministre de la guerre a déposé sur le bureau de la Chambre un projet modifiant de nouveau la répartition des années de service entre la réserve et la territoriale. A teneur de la loi du 15 juillet 1889, la durée du service est de trois ans dans l'armée active, sept ans dans la réserve de l'armée active, six ans dans l'armée territoriale et neuf ans dans la réserve territoriale, total 25 années.

Le projet de loi nouveau a pour but de porter de sept à dix ans la durée du service dans la réserve de l'armée active, sans modifier d'ailleurs la durée totale des obligations militaires, qui ne s'étend pas au delà de quarante-cinq ans. Mais le service actuel dans l'armée territoriale, serait par conséquent, modifié de la façon suivante : six ans d'armée territoriale et six ans dans la réserve de l'armée territoriale.

D'ailleurs, cette prolongation de service dans la réserve de l'armée active ne modifiera en rien les périodes d'instruction auxquels sont astreints les hommes visés par cette disposition. Ceux-ci ne feront dans la nouvelle répartition, comme dans l'ancienne, que deux périodes d'instruction de 28 jours et une de 13 jours, soit comme réservistes, soit comme territoriaux.

Cette modification à la loi de 1889 a été reconnue nécessaire à la suite de l'expérience tentée récemment encore de la création des régiments mixtes. Ces régiments ont été, on s'en souvient, formés d'un bataillon de réservistes et de deux bataillons de territoriaux. Il en résultait une dualité dont on a constaté les inconvénients à l'épreuve. C'est pour faire disparaître cette dualité et rendre les régiments mixtes homogènes que l'on a été conduit à demander une autre répartition de la durée du service.

Le projet astreint les hommes de la réserve de l'armée territoriale c'est-à-dire ceux de trente-neuf à quarante-cinq ans, à un appel au chef-lieu de canton une fois au cours des six ans de service, pour permettre à l'autorité militaire de juger de leur validité.

L'avantage de ce nouveau système, dit la *République française*, est de permettre de constituer en cas de mobilisation l'armée de première ligne d'une manière homogène et de laisser l'armée territoriale à sa destination légale, c'est-à-dire à la défense du territoire et des places fortes.

Dans le système actuel, en temps de paix, chaque subdivision de région correspond à un régiment. En temps de guerre, elle doit fournir deux régiments de première ligne avec les dix classes de l'armée active et de la réserve ; dans l'état actuel, il y a dans chaque subdivision de région environ cinq bataillons et demi (activité et réserve comprises).

Comme il fallait six bataillons pour constituer en temps de mobilisation deux régiments à trois bataillons formant brigade, on avait imaginé de constituer un régiment actif avec trois bataillons (activité ou réserve) et un régiment mixte formé d'un bataillon actif et de deux bataillons des premières classes de territoriale. Il restait ainsi au dépôt un bataillon et demi de réservistes.

Il y avait quelque anomalie à laisser au dépôt des hommes de la réserve et à envoyer en première ligne des territoriaux.

L'incorporation des trois premières classes de la territoriale dans la réserve fait disparaître cet inconvénient. On formera ainsi par subdivision de région six bataillons, soit deux régiments actifs. Les seconds régiments seront numérotés de 201 à 263, correspondant aux premiers régiments qui sont numérotés de 1 à 163. Les régiments territoriaux resteront numérotés de 1 à 145. Les officiers territoriaux des trois premières classes appelés à être incorporés dans la réserve vont être consultés sur le point de savoir s'ils veulent redevenir officiers de réserve.

Allemagne. — Les journaux berlinois donnent d'intéressants renseignements sur le nouveau projet de loi militaire. Le service de deux ans (au lieu de 3) serait adopté en principe, sauf pour la cavalerie, et serait appliqué progressivement, de manière à ne pas compromettre la force de l'armée ; les soldats dont l'instruction serait reconnue insuffisante pourraient être gardés une troisième année sous les drapeaux. Les états-majors resteraient les mêmes, ainsi que le nombre des corps d'armée ; l'effectif de l'infanterie serait augmenté d'une quarantaine de mille hommes.

— A la suite d'expériences partielles faites depuis trois ans dans divers corps d'armée, la tente-abri a été adoptée dans l'armée allemande. L'exposé des motifs, présenté à l'appui de la demande des crédits nécessaires, était libellé de la manière suivante : « En raison » de l'augmentation des masses que présenteront dorénavant les armées en campagne, le cantonnement sera l'exception, tandis que » le bivouac deviendra la règle pour les troupes sur le théâtre des » opérations. La nécessité s'impose de garantir la santé et la vigueur » des hommes en les abritant contre le froid et l'humidité ».

Aussitôt après le vote du budget de la guerre, a été publiée une instruction officielle concernant la tente-abri.

Espagne (Corresp. part.). — A propos de votre intéressante réponse aux « Mémoires du général Marbot » dans laquelle sont montrées sous leur vraie lumière les importants services rendus par les troupes suisses dans les campagnes du premier Empire, je crois que vous aimerez à avoir qu'en Espagne on leur fait pleine justice, comme le prouve l'hommage rendu dernièrement à la mémoire de l'héroïque général de Reding, dont les restes viennent d'être solennellement transportés en Catalogne, avec tous les honneurs dûs à sa hiérarchie et à ses services, et au milieu de l'enthousiasme de la population.

— La fonderie de Plasencia fabrique en ce moment deux modèles de mitrailleuses dont l'invention est due au lieutenant Acacio Fernandez.

L'une de ces mitrailleuses est à 4 canons placés parallèlement sur un plan horizontal et reliés à une boîte qui contient tout le système de culasse ; l'autre est à 6 canons. On obtient avec la première une vitesse de 800 coups à la minute ; avec la seconde, on arrive à plus de 2,000 coups dans le même temps. Ces engins sont, paraît-il, légers, solides, faciles à manier et peu coûteux. Le service exige 2 et 3 hommes.

Italie. — Le nouveau fusil projeté, construit à la fabrique d'armes de Valdocco près Turin, a une longueur de 1^m20, 1^m45 avec le sabre-bayonnette. Il pèse trois kilos, soit un kilo de moins que le Vetterli. Le soldat peut porter un plus grand nombre de cartouches, 150 environ, sans que le poids total de la munition qu'il porte actuellement soit dépassé. Le calibre est de 6,5^{mm}. Le poids de la cartouche de 2¹ gr. Le magasin est construit pour 5 cartouches. Un bon tireur peut tirer 20 coups pendant la première minute.

La charge se compose de ballistites sans fumée. Elle imprime au projectile une vitesse initiale de 700 m. A 3500 m. de distance, la balle traverse encore deux planches de sapin de 3 cm. d'épaisseur. A cette distance, hommes et chevaux peuvent ainsi être mis hors de combat. On admet qu'à 1000 m. deux ou trois hommes de front peuvent être tués et les os traversés comme à l'emporte-pièce. Des essais ont permis de constater qu'à 500 m. douze paillasses peuvent être facilement traversées, de même un talus de terre de 80 cm. et une plaque d'acier de 7^{mm}. Il est paré aux inconvénients de l'échauffement du canon à l'endroit où doit être placée la main du tireur par une doublure de bois et de cuir.

Le prix de revient du fusil est de 45 francs. On espère cependant qu'il pourra être abaissé dans la fabrication en grand.

— Par une décision en date du 22 mars, le mode d'affectation des réservistes a été profondément modifié.

Jusqu'à ce jour, les réservistes étaient, en principe, affectés aux corps où ils avaient servi. De là devaient résulter des difficultés sans nombre, en cas de guerre, et des retards fort préjudiciables à la mobilisation.

Dorénavant, du moins pour l'infanterie (sauf les deux régiments de grenadiers) et pour les bersaglieri, les hommes dans la réserve seront affectés au district de recrutement dont relève leur subdivision de région.

Pour les troupes dites alpines, les réservistes sont affectés aux bataillons qui se recrutent dans leurs cantons respectifs.

En ce qui concerne la cavalerie, l'artillerie, etc., des dispositions particulières sont prescrites, mais de manière à se rapprocher, autant que le permettent les conditions particulières à chacune de ces armes ou services, de l'application du principe général adopté pour l'infanterie.

L'habillement des réservistes est confié, en cas de mobilisation, et sauf en ce qui concerne les bataillons alpins, aux soins de chaque district de recrutement, qui est chargé de diriger ces hommes, réunis en forts détachements, sur les régiments qui leur seront désignés, au point de concentration assigné à chaque corps.

Les attributions des districts de recrutement dans l'œuvre de la mobilisation sont ainsi considérablement augmentées.

On sait d'ailleurs que le commandement de ces districts vient d'être complètement remanié par une loi récente (18 février 1892).

En vertu de cette loi, il n'y a plus, depuis le 1^{er} avril, de commandement spécial de district. Ces fonctions rentrent dans le cadre des attributions générales dévolues aux généraux commandant les divisions territoriales.

Danemark. — Jeudi 26 mai, le roi Christian de Danemark et la

reine Louise célébraient leurs noces d'or ; mariés le 26 mai 1842, leur union dure depuis cinquante ans et elle a été singulièrement féconde, puisque six enfants en sont nés, qui ont rattaché par d'intimes liens la famille royale danoise à la plupart des familles souveraines de l'Europe. Au fils ainé du roi, est réservée la couronne de son père ; sa fille ainée, la princesse Alexandra, a épousé en 1863 le prince de Galles et elle deviendra reine d'Angleterre et impératrice des Indes ; la princesse Dragmar, mariée au tzarevitch en 1866, est aujourd'hui impératrice de Russie ; la princesse Thyra est duchesse de Cumberland depuis 1878, et chacun sait que le prince Waidemar a épousé en 1885 la princesse Marie d'Orléans, fille du duc de Chartrès.

Quant au second fils du roi, il a été appelé en 1863 au trône de Grèce, où il règne sous le nom de Georges I^{er}. Cette nombreuse et illustre famille est réunie toute entière en ce moment à Copenhague au palais d'Amalienborg, et, bien qu'un deuil cruel l'ait frappée récemment dans la personne du duc de Clarence, le fils ainé de la princesse de Galles, dont la perte a été partout si vivement sentie, la cour est en fête.

La vie n'a pas toujours été facile pour le roi Christian IX. A peine monté sur le trône, en 1863, non de son chef, mais de celui de sa femme, la plus proche parente du feu roi Frédéric VII, il voyait ses droits, que l'Europe avait solennellement reconnus en 1852, contestés par des parents sans scrupules, et ses Etats envahis par les armées prussienne et autrichienne. Ses soldats luttèrent courageusement et les retranchements du Danewirk et de Duppel furent témoins de bien des hauts faits ; mais, après une résistance de cinq mois, il fallut céder, et le Schleswig, le Holstein et le Lauenbourg furent le prix auquel le Danemark acheta la paix de l'Allemagne.

Il faut espérer que les grandes fêtes célébrées par tout le peuple à l'occasion des noces d'or du couple royal contribueront à cette œuvre d'apaisement et que les heureux symptômes qui se sont manifestés ces derniers mois présagent une prochaine réconciliation.

Le roi et la reine de Danemark ont reçu, mercredi dans la matinée, un grand nombre de députations qui les ont félicités à l'occasion du 50^e anniversaire de leur mariage et leur ont remis des présents, des donations pour des œuvres de bienfaisance et un legs en souvenir de leurs noces d'or. Notre Conseil fédéral a aussi lancé son télégramme au nom du peuple suisse, en quoi il a été fort bien inspiré.

Les ouvriers de Copenhague ont offert au roi et à la reine un carrosse. Une couronne de feuilles d'or leur a été remise au nom de 80,000 élèves des écoles du royaume.

Copenhague est richement décorée. Toutes les maisons sont pavées et ornées de tapis et de guirlandes de fleurs.

Dans le vieux quartier maritime, les façades des maisons sont transformés en navires de guerre de l'ancien temps.

Le roi, la reine et leur cortège se sont rendus jeudi matin à l'Église du château pour assister au service divin. Ils avaient pris place dans le magnifique carrosse offert par les ouvriers de Copenhague. L'intérieur du carrosse est en satin blanc, dans lequel sont brodées les armes royales et des couronnes. Il était attelé de six superbes étalons blancs du Caucase donnés au roi par le tsar.

Au télégramme de notre Conseil fédéral, le roi Christian IX et la reine Louise ont répondu par la dépêche que voici :

« Nous sommes très reconnaissants des bons vœux exprimés en paroles si belles et sympathiques. »

Belgique. — L'éminent général du génie Brialmont, créateur des importantes défenses de l'Escaut (Anvers), et de la Meuse (Namur), allait être mis à la retraite, vu son âge avancé, 71 ans, et quelques tiraillements avec le gouvernement. Mais il a pris les devants et donné sa démission pour devenir candidat du cercle de Bruxelles à la Constituante. Son élection paraît assurée, malgré les efforts contraires du parti gouvernemental, qui reproche surtout à l'illustre ingénieur d'avoir trop étendu son programme et les frais d'établissement des fortifications sus-indiquées.

Il est certain que les devis primitifs ont été fortement dépassés, que les défenses de l'Escaut, devisées d'abord à 82 millions de francs, montent aujourd'hui à plus de 200 millions sans qu'on soit au bout, et que celles de la Meuse, estimées dans l'origine à une douzaine de millions, atteignent déjà environ 80 millions de francs ; ce qui oblige en outre d'accroître notablement les effectifs de l'armée pour garder ces nombreux et précieux ouvrages. Mais la faute en est aux solutions techniques amenées par les nouvelles inventions, bien plus qu'au savant général, qui n'a fait que se conformer au progrès scientifique lui-même et à ses exigences successives.

P. S. Le général Brialmont a été élu à Bruxelles avec le bourgmestre Buls.

Turquie. — D'après la *Reischwehr*, il existerait actuellement dans l'armée ottomane 6 systèmes de fusils différents, savoir :

1^o 510,000 fusils de 11^{mm},5 systèmes Henry-Martini ou Peabody-Martini, dont la plupart ont servi dans la dernière guerre turco-russe.

2^o 150,000 fusils Snider, 50,000 Remington et 50,000 Winchester.

3^o Sur les 500,000 fusils Mauser commandés par le gouvernement ottoman en 1888, 220,000 armes mod. 1887 du calibre de 9^c,5 et 30,000 Mauser belges mod. 1889 de 7^{mm},65.

Si on laisse de côté les armes des systèmes Snider, Remington et Winchester, on voit que la Turquie possède encore trois calibres différents. C'est pour remédier à cet inconvénient que le gouvernement s'efforce de transformer les armes Henry-Martini au calibre de 7^{mm},65 en les munissant d'un nouveau canon. Les industriels qui ont soumissionné jusqu'à présent pour cette transformation sont, outre la maison Mauser, diverses usines françaises (Saint-Etienne), anglaises et américaines, la fabrique d'armes de Steyr, ainsi qu'une fabrique allemande de Suhl (Thuringe).

Russie. — On a recherché cet hiver dans l'armée russe s'il serait possible de faire bivouaquer la troupe sous la tente pendant l'hiver particulièrement rigoureux dans les climats du Nord.

A cet effet, huit hommes de troupe ont passé une nuit sous la tente. Le sol sur lequel celle-ci était dressée avait préalablement été débarrassé de neige et recouvert de paillassons sur lesquels on avait placé 3 kil. 500 de paille par homme.

Les soldats étaient pourvus de la tenue d'hiver et des effets de campement ordinaire.

A 9 heures du soir, au moment où les hommes se sont couchés, le thermomètre marquait —13° Réamur. Le temps était calme.

Un officier observateur a passé la nuit dans cette tente et a fait les observations suivantes :

HEURES	Température observée. (Réaumur.)	
	à l'extérieur.	à l'intérieur de la tente.
9 heures du soir	—13°	—13°
9 > $\frac{1}{4}$ >	—13°	—10°
11 > $\frac{3}{4}$ >	—13°	—10°
1 > du matin	—14°	—6°
2 > »	—15°	—11°
4 > »	—15°	—11°
4 > $\frac{1}{4}$ »	—16°	—16°

De neuf heures du soir à trois heures du matin, les hommes ont parfaitement dormi ; mais, à partir de ce moment, le sommeil a été impossible et ils sont fréquemment sortis de la tente pour prendre du mouvement et se réchauffer. Vers quatre heures en effet la température intérieure était la même que celle de l'air ambiant.

Il en résulte qu'une campagne d'hiver au cœur de la Russie sera toujours une opération des plus aléatoires. Pendant la retraite de 1812, lorsque, vaincu par la fatigue, le soldat français se laissait aller au sommeil pendant la nuit, il ne se réveillait plus.

Ce serait une erreur absolue de conclure que l'armée russe est condamnée à l'inaction en hiver ; les campagnes de 1807 et de 1812 suffisent d'ailleurs à montrer le contraire. Seulement ces opérations seraient, pour les Allemands, circonscrites aux confins de la Prusse orientale, de la Pologne et des provinces baltiques, tandis que, s'avancant toujours plus vers l'Ouest, l'armée russe se trouverait comme pendant la Guerre de Sept ans, dans des conditions meilleures.

En résumé, pendant une campagne d'hiver, les éléments interdisent toute offensive à l'envahisseur du territoire russe ; au contraire, l'offensive est le seul mode d'opérations qui s'impose à l'armée russe.

(*Revue du Cercle militaire.*)

{Légende de la Carte des batailles de la BÉRÉZINA¹
(26, 27, 28, 29 novembre 1812).

FRANÇAIS

1. A *Borizoff*, bivouac de l'armée française y arrivant le 26.
2. A *Studianka*, le corps d'Oudinot et les pontonniers avec les généraux Eblé et Jomini.
- 3 et 4. A *Brill* et sur la route de *Zawniki*, Oudinot venant de passer la Bérézina avec l'infanterie, y compris les Suisses.
5. Plus près de *Zawniki*, Oudinot rejoint par son artillerie, attaquant le général Tschaplitz et le repoussant jusqu'à *Stakow*.
6. Entre *Zawniki* et *Stakow*, Oudinot se maintenant avec peine contre Tschaplitz renforcé du général Pahlen. Grandes pertes des Suisses.
7. Sur la gauche de la Bérézina, près de *Bylezi*, le gros de l'armée et les non combattants se dirigeant sur *Studianka* pour passer à leur tour.

¹ Cette légende et la carte *Bérézina* qui accompagne ce numéro se rapportent aux pages 183 et suivantes de notre numéro d'avril écoulé.

8. A *Borizoff*, l'arrière-garde de Bellune arrivant le soir du 26.
9. Entre *Studianka* et *Brill*, passage des troupes dans la nuit du 26 au 27.
10. A *Studianka*, Napoléon veillant au passage, le 27.
11. Victor arrivé sur les hauteurs entre *Bylezi* et *Studianka*.
12. A *Borizoff*, le 27, division Partouneaux observant Tschichagof.
13. A *Kostulizi*, les débris de Davoust et d'Eugène marchant sur *Zembin*, après avoir passé les ponts.
14. Vers *Stakow* Oudinot, soutenu par Dombrowsky, engagé contre Tschichagof.
15. Sur le même point, Ney allant soutenir Oudinot.
16. Vers *Zawnicki*, Napoléon s'avançant avec la garde et la division Dändels.
17. A *Staroï-Borisoff*, Partouneaux voulant rejoindre Bellune à *Studianka*, mais entouré par Wittgenstein et pris avec une brigade le 27; le 28 ses deux autres brigades capitulent à Borisoff.
18. A *Stakow*, Ney et Oudinot luttant héroïquement contre Tschichagof, le 28.
19. Sur les hauteurs de *Studianka*, Victor engagé en même temps contre Wittgenstein, dont l'artillerie bat les ponts.
20. Cohue de trainards et de non combattants, labourée par les boulets de Wittgenstein et se précipitant vers les ponts.
21. A *Brill*, Victor ayant passé les ponts, le 29, et se dirigeant sur *Zembin*.
22. A *Kostulizi*, Ney suivant en arrière-garde.

RUSSES

- A. En face de *Borisoff*, l'armée de Tschichagof en position, le 26, et s'y retrouvant le 27.
- B. Cette même armée en marche descendant la Bérézina vers *Ouscha*, trompée par les démonstrations des Français.
- C. Vers *Brill*, division de gauche observant *Wesselovo*, puis se rapprochant de Borisoff.
- CC. Entre *Zawnicki* et *Brill*, avant-garde de Tschaplitz allant s'opposer au passage.
- D. Près de *Stakow*, Tschaplitz et Pahlen engagés contre Oudinot, le 26.
- E. A *Stakow*, une division envoyée, le 27, par Tschichagof au soutien de Pahlen.
- F. Entre *Nowoï-Stakow* et *Staroï-Borisoff*, l'armée de Wittgenstein venant directement de Kostriza enlevant Partouneaux avec une brigade, et refoulant les deux autres brigades sur Borisoff, où elles passent la nuit entourées et capitulent le matin.
- G. A *Stakow*, les deux dernières divisions de Tschichagof s'avançant, le 28, contre Oudinot sans succès.
- GG. En arrière de *Stakow*, la cavalerie de Tschichagof inactive pendant l'action ci-dessus.
- H et J. Vers *Bylezi*, l'armée de Wittgenstein, le 28, attaquant les hauteurs de *Studianka* et foudroyant les ponts de son artillerie.

